

**BULLETIN DE LA SECTION DES HAUTS DE SEINE DU  
SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR CGT**

EMAIL : [cgt092@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt092@cp.finances.gouv.fr)

Site internet : [www.tresor.cgt.fr](http://www.tresor.cgt.fr)

Site internet départemental : [www.tresor.cgt.fr/92](http://www.tresor.cgt.fr/92)

01 40 97 30 74



**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL DU JEUDI 3 MARS 2005 :**

**L'ORE ou Ouragan Ravageur sur les Emplois  
(-22 emplois sur le département)**

## EXTRAITS DE LA DECLARATION DE LA CGT

Le CTPL réuni ce jour est largement consacré à l'ORE.

Alors que les effectifs du Minefi représentent 7,91 % des effectifs globaux de la Fonction Publique d'Etat, il supporte 21,64 % des suppressions d'emplois.

A la DGCP, ce sont 662 emplois qui sont supprimés au titre de 2005.

Avec le contrat pluriannuel de performance, d'année en année un volume de suppressions d'emplois de plus en plus important est ainsi validé.

Ainsi, la CGT refuse de participer à ce débat car l'unique objectif de cet outil est de redéployer et de supprimer des emplois en répartissant la pénurie et dont la finalité est d'organiser la restructuration du réseau.

La CGT reste opposée à cette logique de suppressions d'emplois, de recherche de gains de productivité qui dissimulent en fait des abandons de missions. Nous faisons au contraire des propositions pour permettre des évolutions guidées par le souci d'améliorer le service rendu à l'usager, au contribuable et à la collectivité.

⇒ Aussi nous n'acceptons pas une soi disant optimisation des missions dictée par la seule volonté de réduire les coûts, au nom d'une doctrine rigide inspirée par la logique libérale de recherche de productivité et de destruction de l'emploi public.

⇒ Nous ne cautionnons pas une présentation qualifiée d'acceptable d'un niveau d'emplois supprimés en contre partie de « récompenses » budgétaires allouées à nombre de départements en même temps amputés par les derniers résultats de l'ORE.

Ainsi, depuis 2003, ce sont 60 emplois de catégories C et B qui ont été supprimés dans notre département.

Dans cette logique où est la prise en compte réelle des besoins de service public ?

La poursuite et l'amplification d'une politique de suppressions d'emplois ne peuvent qu'handicaper lourdement l'Etat dans sa réponse aux besoins des citoyens. Elle a des effets dévastateurs sur les services, les conditions d'exercice des missions, sur le travail et la vie des personnels.

Dans cette perspective, se pose également le devenir des huissiers du Trésor.

La logique qui a prévalu en matière de disparition de la redevance de l'audiovisuel augure mal du devenir de la mission de recouvrement des créances publiques.

La mise en place de l'OTD, prévue par la Loi de Finances Rectificative du 31/12/2004 et qualifiée de bonne nouvelle par la Direction, exclue les huissiers du Trésor de la phase comminatoire. Peut-on qualifier de bonnes nouvelles, une totale révolution du recouvrement, qui n'a que pour objectif de dessaisir une fois de plus les comptables de la maîtrise du recouvrement ? Peut-on également qualifier de bonne nouvelle, la mise en place de procédure comminatoire confiée aux seuls huissiers de justice c'est à dire un nouveau pas vers la privatisation des poursuites ?

La « réforme de la notation » vendue comme élément de valorisation individuelle traduite par un avancement accéléré de nature à contrebalancer une politique salariale désastreuse a fait long feu auprès des agents, malgré les efforts de communication de l'administration sur le sujet. Ni les notateurs de 1er degré ni les notés ne peuvent se satisfaire d'un système qui demande à l'évaluateur de cantonner son appréciation aux bornes posées par un capital mois prédéterminé.

Le malaise, la démotivation, les inquiétudes ne peuvent que grandir chez les personnels.

Après le 20 janvier 2005 (1 agent sur 3 en grève dans le département), après le 5 février 2005 avec une importante participation des agents du département dans la manifestation interprofessionnelle, nul doute que l'appel intersyndical à la grève pour le 10 mars 2005 sera une étape déterminante de la construction du mouvement social, dans nos services aussi.

Le CTPL du 18 février ayant été boycotté par les Organisations Syndicales, il a donc été reconvoqué le 3 mars 2005 avec, à l'ordre du jour la mise en application du résultat de l'Outil de Répartition des Emplois 2005, les ponts naturels 2005.

Le résultat ORE 2005 se caractérise, une nouvelle fois, par des suppressions d'emplois, à hauteur de 22, dans notre département (- 26C et + 4B) après les 30 de 2003, les 8 de l'année dernière !!!

Chaque année, il y a une "remise à plat" des effectifs B et C dans chaque poste et la DGCP applique son outil en répartissant, au préalable, les effectifs par fonction au niveau national suite à une enquête réalisée dans chaque poste et service. Cette 1<sup>ère</sup> phase donne le résultat brut de l'ORE.

Dans un second temps, une correction de ces résultats est effectuée par le biais de 3 paramètres transversaux : Personnels (examen du taux de rotation et de primo-affectation du département), Structures (examen du poids des charges fixes) et Enjeux (enjeux financiers du département).

Cette année, les suppressions d'emplois correspondent à peu près au transfert de l'IS à la DGI. Ainsi, la Direction a décidé de suivre au plus près les résultats de l'ORE pour valider la répartition des emplois disponibles cette année.

**Mais la répartition des emplois dans les postes entraîne des créations ou des suppressions d'emplois, des transformations d'emplois de C en B selon les résultats de cet outil.**

Ci-après le tableau récapitulatif de la nouvelle répartition :

POSTES	B	C	Total
TP ASNIERES	-1	+1	0
RP BOIS-COLOMBES	-1	+1	0
TP BOULOGNE	-3	0	-3
TP CLICHY	-1	0	-1
TP CLICHY Male	+1	0	+1
TP COLOMBES	-1	-1	-2
TP COLOMBES Male	+2	-1	+1
TP COURBEVOIE	-1	0	-1
TP COURBEVOIE Male	+1	0	+1
RP LA GARENNE	+1	-1	0
TP GENNEVILLIERS	-1	0	-1
TP ISSY	0	-2	-2
TP LEVALLOIS	+1	-2	-1
TP LEVALLOIS Male	-1	0	-1
TP NANTERRE Male	+3	-1	+2
TP NEUILLY	-2	0	-2
TP NEUILLY Male	+1	+1	+2
TP PUTEAUX	-1	-1	-2
TP PUTEAUX Male	+2	-2	0

POSTES	B	C	Total
TP RUEIL	-1	0	-1
TP REUIL Male	-1	+1	0
TP ST-CLOUD	-1	0	-1
TP SURESNES	-1	0	-1
RP VILLENEUVE	+1	-1	0
TP OPDHLM	+1	+1	+2
TP AMENDES	+2	-3	-1
PAIERIE Dale	+3	-3	0
RF	-1	+1	0
TP ANTONY	0	-1	-1
TP CLAMART	+2	-2	0
RP FONTENAY	-2	+1	-1
TP MALAKOFF	0	-1	-1
TP MEUDON	-1	0	-1
TP MONTROUGE	-1	0	-1
TP SCEAUX	-1	+0,5	-0,5
TP SEVRES	0	-0,5	-0,5
RP VANVES	+1	-2	-1
TOTAL POSTES	-1	-17	-18

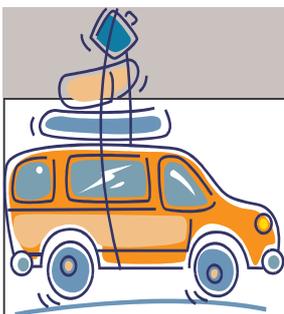
Total TG	+2	-6	-4
Brigade de renfort Dale	+3	-3	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>+4</b>	<b>-26</b>	<b>-22</b>

Contrairement au barème des charges existant avant, l'ORE est complètement déconnecté des réelles charges de travail. M. COLLOT a rappelé que le barème des charges était quinquennal et ainsi ne reflétait pas la réalité pendant tout ce laps de temps. Mais, d'autre part, il était tout à fait normal de supprimer des emplois grâce aux gains de productivité opérés par l'informatique qui allège la tâche des agents. Dans ce cadre, l'ORE est un outil d'éclairage qui permet de calibrer besoins et moyens.

La CGT ne partage bien évidemment pas l'analyse du TPG car les gains de productivité ne se réalisent qu'à la suite d'abandons de missions et de restructurations (spécialisations et fermetures de postes) pour que les postes puissent continuer à fonctionner avec les suppressions d'emplois programmées. Une amélioration de l'outil qu'était le barème des charges était tout à fait possible mais il ne correspondait pas à la politique voulue, la suppression d'emplois via le contrat annuel de performances qui calibre pour chaque année le volume d'emplois à supprimer.

Pour les conséquences sur les mutations, là aussi, grand cynisme de la Direction : les règles du jeu sont connues d'avance donc les agents doivent s'adapter et tout accepter...

## LES PONTS NATURELS 2005



Les dates possibles sont les 6 mai et 15 juillet.

Tous les Postes Comptables seront fermés ces jours-là hormis la Trésorerie Générale sauf si la Préfecture est fermée également.

du public.

La CGT a posé la question sur l'ouverture ou non de la TP Amendes si la TG est ouverte. S'il y a quelques volontaires à la TP (4-5 agents), la TP pourra être ouverte et assurer l'accueil

## LA TENUE DE LA CAISSE DE LA TRESORERIE GENERALE



Suite à la mutation du caissier principal au 1er septembre dernier, il n'a pu être trouvé de nouveau caissier titulaire. Cette situation est un gros problème, amplifié par l'arrivée de la TP Amendes en janvier. Pour l'instant, il y a un roulement à la caisse mais ceci ne convient à personne. A cet effet, les agents du service comptabilité, teneur de la caisse, ont fait une pétition que la CGT a remise au CTPL pour la désignation d'un caissier titulaire sur la base du volontariat.

La Direction a souligné de nombreux dysfonctionnements dans ce service avec une mise en place tardive de l'application caisse (quelques jours avant l'arrivée de la TP Amendes) qui n'a pas permis aux agents de maîtriser ce nouvel outil à son arrivée malgré les consignes de la Direction. De plus, suite à un audit des IP, elle ne veut plus de ce roulement à plus d'une dizaine d'agents à la caisse.

La CGT a demandé qu'il y ait au moins 2 caissiers titulaires par jour (1 par 1/2 journée) afin de leur permettre de bénéficier des horaires variables.

En effet, l'amplitude horaire entre la descente au coffre du matin et celle du soir est de 8H45/jour. La CGT comprend que, dans ces conditions, ce poste n'a pas de volontaires même si évidemment, cette fonction est très importante et primordiale dans le réseau du Trésor Public.

Pour pallier les effets « rébarbatifs » (horaires, multiplication des redevables à la caisse), la Direction dit que l'agent titulaire pourra prendre plus de récupérations, ne sera pas écrêté.

Nous demandons aussi qu'un nouvel appel à candidature soit effectué dans le département : il est plus que souhaitable que l'agent à ce poste soit volontaire plutôt qu'imposé.

# BOYCOTT DU CTPL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES CONSACRE AU BUDGET CONVOQUE LE 3 MARS APRES-MIDI

Les Organisations syndicales CGT et FO ont décidé de boycotter le CTPL du 3 mars consacré au budget pour protester contre la politique gouvernementale concernant :

- ⇒ Les suppressions d'emplois
- ⇒ L'augmentation des charges de travail
- ⇒ Les mauvaises conditions de travail
- ⇒ La baisse continue de notre pouvoir d'achat
- ⇒ Le refus de la déconcentration du budget des personnels

Ce CTPL sera reconvoqué le lundi 14 mars matin. La CAPL de mutations aura lieu, quant à elle, le lundi 14 mars après-midi.

## Les représentants en CTPL

Franck RICHAGNEUX (RP VILLENEUVE) au 01-47-98-02-34—Jacqueline JOLLY—ER  
Carole LAFON—TG—RPDA (01-40-97-31-36)

# RAPPEL

## LA CGT TRESOR 92 vous invite à un débat autour du Traité Constitutionnel Européen LE JEUDI 21 AVRIL A 9H30

Face aux enjeux que porte le Traité établissant une constitution à l'Union Européenne et face notamment à l'impact sur l'ensemble des citoyens mais également sur l'ensemble des fonctionnaires, une information des agents est nécessaire mais leur donner la possibilité de débattre.

Vous avez tous reçu une enveloppe à votre nom il y a quelques jours. Le bulletin de participation qui y est joint est **à remettre au plus vite à un syndiqué ou à retourner par la sacoche à la case CGT de la Trésorerie Générale. Vous pouvez aussi répondre par mail à l'adresse suivante : [cgt.092@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.092@cp.finances.gouv.fr)**

**Une autorisation d'absence sera demandée par la CGT auprès de la Direction.**

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.**

**Alors, je me syndique...**



Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Temps partiel : ..... Date: .....

Signature,

**A remettre à un syndiqué CGT ou à renvoyer au local CGT de la TG**